



# Plan de Prévention du Risque d'Inondation de l'Agglomération de Bordeaux

**Réunion du 4 octobre 2016 à 19h  
Athénée Municipale, Bordeaux**

*Environ 25 personnes, parmi lesquels des responsables associatifs ont assisté le mardi 4 octobre à la troisième des cinq réunions publiques d'information portant sur la révision du PPRI de l'Agglomération de Bordeaux.*

*Etaient présents en tribune :*

- *Alain GUESDON, Directeur adjoint de la DDTM de la Gironde*
- *Frédéric PAINCHAULT, Chef du Service Risque et Gestion de Crise (DDTM)*
- *Stéphane MAÏS, Responsable de l'Unité Plan de Prévention des Risques Littoraux (DDTM)*
- *Yvon MENSENCAL, Ingénieur du bureau d'études techniques Artelia*

*Alain GUESDON, Directeur adjoint de la DDTM de la Gironde, introduit la réunion en rappelant que le PPRI a un objectif de prévention des risques. Il laisse la parole à Frédéric PAINCHAULT puis Stéphane MAÏS, de la DDTM de la Gironde, qui présentent le contenu et la méthodologie des études. Yvon MENSENCAL, du bureau d'études Artelia, détaille ensuite les résultats des études d'aléas, en s'appuyant sur les modélisations réalisées.*

## Synthèse des échanges – premier temps

Un habitant du Bouscat estime que le risque lié au réchauffement climatique est minoré. Selon lui, une hausse du niveau des océans de 40 cm par rapport à la situation actuelle est trop faible par rapport à plusieurs chiffres avancés par la communauté scientifique.

Stéphane MAÏS explique que ce chiffre est une prescription du Ministère de 2011, fondée sur les travaux du GIEC.

Un habitant de Bègles formule deux questions :

1. Les simulations tiennent-elles compte des futurs travaux ?
2. Les inondations par affleurement de nappe sont-elles prises en compte ?

Sur la première question, Stéphane MAÏS répond par la négative, mais ajoute que les projets sont tenus d'avoir un impact neutre.



Sur le second point, Stéphane MAÏS fait remarquer que ce type d'inondation a une moindre intensité que les événements fluvio-maritimes. Yvon MENSCAL ajoute que la situation décrite est déjà très sécuritaire.

**Un habitant de Bordeaux fait référence à l'inondation de juillet 2015<sup>1</sup>, causée par un orage ayant déversé 70 mm d'eau en une heure. Il s'étonne que les pluies ne soient pas prises en compte dans le scénario et en demande la raison.**

Yvon MENSCAL explique que les fortes pluies sont une cause de ruissellement urbain, qui n'est pas pris en compte. Le PPRI prend comme référence des événements plus globaux. Stéphane MAÏS précise que le PPRI retient un événement fluvio-maritime centennal. Si on y ajoute un événement pluvial centennal, on arrive alors à un événement de référence beaucoup trop rare pour être significatif.

**Un responsable associatif demande des précisions sur le code couleur utilisé pour les cartes et sur les objets du PPRI et du PAPI**

Yvon MENSCAL détaille le code couleur de la carte. Il explique que le PPRI a vocation à réglementer l'urbanisation, alors que le PAPI (Plan d'Actions et de Prévention des Inondations) propose des actions de protection. Alain GUESDON ajoute que le PAPI actuel prévoit la remise en état des ouvrages.

**Un participant demande si les cartes déjà élaborées sont opposables aux maires et si les changements sont importants par rapport au PPRI de 2005.**

Alain GUESDON répond que les cartes ne sont pas opposables, mais que les maires doivent les prendre en compte pendant l'instruction des différents dossiers. Sur le second point, il fait savoir que la plupart des préconisations sont inchangées.

**Un habitant de Bordeaux demande comment il est possible de valider le PPRI en 2018 alors que le PLU sera très prochainement validé.**

Alain GUESDON explique qu'en tant que servitude, le PPRI s'impose aux autres documents d'urbanisme sans qu'il n'y ait besoin d'opérer de révision ; le PPRI, une fois approuvé, sera une annexe versée au PLU.

**Un participant indique que le projet de golf de Villenave-d'Ornon va supprimer des zones d'expansion. Les mesures de compensation sont le creusement de fosses, or il fait remarquer que le secteur est situé dans une zone d'affleurement de la nappe. Il ajoute que le projet se situe dans le secteur sensible des ruisseaux de Lugan et de l'Eau Blanche.**

Alain GUESDON affirme que si le projet a été autorisé, alors il a été pris en compte dans le cadre du PPRI. L'analyse du projet au titre de la loi sur l'eau montre qu'il n'y a pas d'impact.

**Un habitant de Bègles rappelle que la commune a été inondée 2 fois en 2014, alors qu'il ne s'agissait pas de crues de référence. Il s'étonne de ne pas retrouver ce risque d'inondation sur les simulations.**

Yvon MENSCAL projette la carte en question, qui montre bien que certaines zones de Bègles sont soumises à un aléa important. Il ajoute qu'en 2014, un dysfonctionnement des clapets avait aggravé le phénomène d'inondation..

**Un habitant de Talence demande quelles sont les mesures à prendre pour pallier les risques.**

<sup>1</sup> Note du rédacteur : cet événement a en fait eu lieu en juillet 2013 et non pas en 2015.



Frédéric PAINCHAULT explique que l'approche du PPRI est d'encadrer l'urbanisation sur le long terme, sur la base d'un événement centennal. Il est possible d'imaginer prendre des mesures sur des territoires plus restreints, présentant des enjeux particuliers.

Alain GUESDON ajoute que le PPRI a un objectif de prévention par la « non-urbanisation ». Très peu de travaux peuvent protéger à large échelle, à part les renforcements d'ouvrages de protection, qui sont actuellement menés par la Métropole.

Étant donnée la prise en compte d'une hausse du niveau des océans de 60 cm, le participant demande s'il est possible d'empêcher une construction déjà en cours.

Frédéric PAINCHAULT répond que cela sera traité dans une phase ultérieure de la révision du PPRI, celle du règlement. Il y aura alors des mesures pour limiter la vulnérabilité : la construction en zones rouges ou grenat sera très encadrée, avec des prescriptions sévères.

Un habitant de Parempuyre fait deux remarques :

1. Les références du PPRI proviennent du passé. Si on envisage des hypothèses plus négatives dans le futur, les aléas vont empirer.
2. A Parempuyre, les riverains de la Garonne refusent le passage des riverains en bord de rivière, sur les digues, qui sont, de fait, privatisées. Dès lors, la question de leur pérennité est posée.

Alain GUESDON reconnaît la légitimité du premier point, mais rappelle que le PPRI doit se fonder sur le référentiel national. Sur le deuxième point, il y a en effet un problème si les digues sont gérées par une personne privée et mal entretenues. Dans ce cas, elles ne sont pas prises en compte par le PPRI.

Kévin SUBRENAT, maire d'Ambès et conseiller communautaire, demande s'il sera possible de récupérer le support de présentation.

Frédéric PAINCHAULT répond qu'elle pourra être envoyée aux personnes en faisant la demande après la dernière réunion, soit le 18 octobre.

Kévin SUBRENAT demande ensuite quels sont les modes de protection que les riverains peuvent obtenir.

Frédéric PAINCHAULT explique que le PPRI peut prescrire des protections obligatoires, dont le coût est situé sous une limite de 10 % de la valeur des biens. Cela peut faire l'objet de subventions au titre du fonds de protection des risques majeurs.

Un habitant de St-Jean d'Illac fait référence à l'inondation de la centrale nucléaire du Blayais en 1999 et demande ce qui est fait pour ce type de situation.

Alain GUESDON rappelle que les conséquences du réchauffement climatique sont intégrées. C'est l'événement centennal qui est retenu.

Un habitant de Bouliac demande combien d'habitants sont concernés par chaque niveau d'aléa, et s'il est possible de visualiser les cartes de l'aléa 2100.

Stéphane MAÏS indique que la DDTM ne dispose pas de statistiques de ce type. Les cartes sont en revanche disponibles sur le site de la DDTM. La carte interactive permet de voir l'aléa 2100.

Un participant demande si une carte d'aléa a été établie pour le Blayais.



Alain GUESDON répond que le Blayais ne fait pas partie du périmètre du PPRI de l'agglomération bordelaise. Il apporte cependant quelques éclaircissements : pour la centrale, c'est un risque plus que millénal qui a été pris en compte, ce qui est plus contraignant.

*Stéphane MAÏS présente ensuite la phase d'étude des enjeux, pour laquelle la DDTM de la Gironde a rencontré la quasi-totalité des communes du périmètre. Frédéric PAINCHAULT détaille le dispositif d'information et de concertation prévu pour la révision du PPRI.*

## Synthèse des échanges – second temps

Un habitant de Bègles constate qu'il n'est pas prévu de monter le niveau des digues, alors même que le niveau de l'eau monte. Il en demande les raisons.

Alain GUESDON répond que ce n'est pas l'État qui décide des nouvelles digues. Leur réalisation est possible, mais complexe.

Un habitant de Talence demande si, en fonction des risques analysés, des zones urbanisées pourraient être déclarées inhabitables.

Frédéric PAINCHAULT explique que c'est le cas des zones noires, dites « d'extrême danger ». Les seules identifiées dans le périmètre se trouvent à St-Louis-de-Montferrand, où 15 habitations seront détruites. Il est donc très rare que l'État fasse l'acquisition d'habitations.

Un participant demande ce qu'il advient lorsqu'une commune refuse de valider les cartes d'aléas.

Stéphane MAÏS répond qu'il n'est pas demandé aux communes de valider les aléas. Les échanges qui ont actuellement lieu ont pour objectif d'identifier toutes les zones urbanisées. Le PPRI reste un outil sous maîtrise d'ouvrage de l'État, qui ne requiert pas de validation des communes.

*En conclusion, Kévin SUBRENAT fait savoir que 40 000 à 50 000 personnes vivent dans l'agglomération en zones inondables. Cela recouvre des réalités très différentes, entre des personnes vivant au rez-de-chaussée ou au 6<sup>e</sup> étage. Parmi eux, 6 000 personnes vivent dans des territoires concernés par un risque de hauteur d'eau d'au moins un mètre. Il appelle ensuite les participants à ne pas faire des digues le point focal de la démarche. Élever les digues partout revient selon lui à vivre derrière des murs. Il faut au contraire apprendre à vivre avec le fleuve et à adapter l'urbanisation en conséquence.*

*La réunion s'est terminée vers 21h.*

M. Le Directeur Départemental  
L'Adjoint au Directeur

  
Alain GUESDON